



Centre
de services scolaire
de l'Énergie
Québec

Enseignant(e) en protection et exploitation de territoires fauniques - Contrat - École Forestière de La Tuque ⇒ Concours CSSÉ27-007

Centre de services scolaire de l'Énergie

📍 École forestière de La Tuque - 461 Rue Saint François, La Tuque, Québec G9X 2K1

👤 1 Poste disponible

📅 Publié à l'externe le : 29 avril 2026

📅 Publié à l'interne le : 29 avril 2026

📅 Expire à l'externe le : 31 mai 2026

📅 Expire à l'interne le : 31 mai 2026

DESCRIPTION DU POSTE

Ils sommes à la recherche d'une enseignante ou d'un enseignant en **protection et exploitation de territoires fauniques**.

Détail de la tâche

Contrat à temps partiel.

Date de début: août 2026

Date de fin: juin 2027

Lieu de travail

École Forestière, La Tuque

Exigences et qualifications

- Posséder une expérience pertinente dans le domaine de la de la protection et exploitation de territoires fauniques.
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) dans la spécialité visée ainsi que 3000 heures d'expérience dans le domaine.
- Détenir, ou s'engager à obtenir un permis de conduire de classe 4B
- Posséder une autorisation légale d'enseigner serait un atout.

En tant qu'enseignant(e) au CSSÉ vous pourrez:

- Bénéficier d'un programme d'insertion professionnelle et d'une possibilité d'accompagnement personnalisé;
- Évoluer dans des milieux vivants et inspirants;
- Travailler dans des équipes collaboratives avec une approche humaine;

Traitement

Le traitement sera déterminé selon la convention collective régissant le personnel enseignant.

La Tuque étant considéré comme une région ressource éloignée, les nouveaux diplômés peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Pour plus d'informations sur ce crédit d'impôt: <https://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/tp-776-1-nd/>

Le personnel du Ccs de l'Énergie est assujéti à la Loi sur la laïcité de l'État (LLÉ). Cette loi encadre la neutralité religieuse de l'État, la séparation entre l'État et les religions, ainsi que la liberté de conscience et de religion. Elle exige également que les employés travaillant auprès des élèves exercent leurs fonctions à visage découvert.

De plus, depuis l'adoption le 30 octobre 2025 de la Loi visant à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation, l'interdiction du port de signes religieux est élargie à l'ensemble du personnel travaillant ou étant appelé à se présenter auprès des élèves.

En conséquence, tout le personnel du CSSÉ doit respecter les obligations prévues par la LLÉ et aucun droit acquis n'est transférable.

Le Centre de services scolaire applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les personnes autochtones et les personnes handicapées à poser leur candidature.



AVANTAGES



Programme de mentorat



Horaire de jour, du lundi au
vendredi



Accès au programme d'aide
aux employés



Salaire concurrentiel



Congé de maladie



Conciliation travail-vie
personnelle



Formation continue



Régime de retraite



Avancement de carrière



Insertion professionnelle



Assurances collectives



Type d'emploi

Contrat / Temps partiel



Quarts de travail :

Jour, Nuit, Soir, Fin de semaine



Emplacement

Sur les lieux du travail



Syndiqué :

Oui

Documents requis

- ✓ CV
- ✓ Diplômes ou relevés de notes

Documents facultatifs

- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Permis ou brevet d'enseigner
- ✓ Relevé de notes
- ✓ Évaluation comparative des études
- ✓ Certificat de naissance

Documents à consulter

Plan de classification 